

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D542023

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0

Date de la convocation :
01/12/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 08 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 01 décembre 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –
Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –
– Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLON Christophe a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à
M. ALBENQUE Christophe, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY
David.

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la deuxième question

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :
CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire présente un devis établi par une archiviste pour le classement des archives communales.

Afin de mettre en œuvre ce classement, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental en faveur de la sauvegarde des archives communales.

Cette aide correspond à 45% de la dépense HT, plafonné à 5 000 €.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet provient des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Montant du devis	16 000.00 €
Conseil Départemental (sauvegarde archives) (20%)	5 000.00 €
Fonds propres	11 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE la réalisation du classement des archives communales,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

Accuse de réception en préfecture
001-210103206-20231208-D542023ter-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023

- SOLLICITE une aide auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la sauvegarde des archives communales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 11 décembre 2023

Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX